

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2008

L'an deux mille huit et le vingt deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Eric GALLY, Olivier CATEL-DOBEL, Estelle CLEUET, Corinne BOUCHARD, Philippe BARBIER, Frédéric TOUTLEMONDE et Danielle LEMAY.

Absents : Madame Sandrine DESSEAUX, excusée
Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ BUDGET PRIMITIF 2008- LOTISSEMENT : Le Maire présente les chiffres prévisionnels du budget lotissement 2008 – Les dépenses s'élèvent à 444.166 € qui seront couvertes par le produit de la vente des terrains. La présentation budgétaire avec gestion des stocks est équilibrée à 1.402.066 € en fonctionnement et à 1.012.829 € en investissement.

Toutes les explications sur les chiffres ayant été apportées, *le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2008 lotissement.*

Le Maire profite de la réunion pour rendre compte de l'avancement du dossier : la succession de M.Cordier permettant l'échange de terrain est réglée, le dossier d'appel d'offres pour les réseaux devrait être prêt fin juin. Une actualisation des devis a été demandée pour l'eau, l'électricité et le téléphone. Il conviendra de régler la liaison «voirie» avec la rue de Picardie non incluse dans le dossier d'appel d'offres.

2/ BUDGET PRIMITIF 2008 – COMMUNAL : Le Maire présente les chiffres prévisionnels du budget communal 2008 examiné en commission de budget le 18 avril dernier. Il s'équilibre - en fonctionnement à 338.414 € compte tenu du report de l'excédent 2007 de 68.533€, de l'inscription d'un produit d'impôts de 107.827€ en diminution de 6,08% du fait de la baisse de la base de taxe professionnelle de + de 42% (départ Ramery) et du virement en investissement de 27.636€ permettant de couvrir la part capital des échéances de prêt .

- en investissement à 100.852€ compte tenu des restes à réaliser 2007 (42.218€ de travaux engagés mais non payés en 2007 –chauffage, caution citerne gaz, cadrans de l'église + clôture au stade + achat de matériels divers) et des engagements à tenir (remb. emprunts + extension réseaux & élargissement chemin du tour de ville)

-> **Investissement 2008** : outre les restes à réaliser (42.218€) , le remboursement des emprunts (14.832€), l'extension des réseaux chemin du tour de ville «terrains Morel» (9.043€) Le Maire propose les projets suivants :

** Elargissement chemin du tour de ville : le rachat d'une bande de terrain de 2m est envisagée aux propriétaires riverains jusqu'au coin du mur de M. Damay : 220m² env + frais bornage & notariés – la dépense est estimée à 10.000€ . Considérant qu'il a eu connaissance du projet de vente des parcelles de M. Morel, rendues constructibles suite aux délibérations des 10/07 & 23/11/2007, les conditions d'achat du terrain à ce dernier seront à étudier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'élargir de 2 mètres le chemin du tour de ville dans sa première partie et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

** Alarmes atelier & vestiaires football : Les devis des Ent. Platerier et Leloup sont présentés ; pour des fournitures identiques le devis de M. Leloup (2.306€ht) est moins élevé. L'installation aux vestiaires peut faire l'objet de subvention du FAI (50%) et du Département (20). ***Le Conseil décide à l'unanimité de faire installer ces alarmes pour un coût ttc de 2.757,98€***

** Taxe locale d'équipement : Le Conseil décide de porter à 2% la taxe locale d'équipement perçue sur les constructions, reconstructions ou agrandissements de bâtiments de toutes natures à la majorité des présents (3 favorables à 1,5% - 1 favorable à 1% - 10 favorables à 2%)

-> **Fonctionnement 2008** : Au cours de l'examen des chiffres de cette section, le conseil prend les décisions suivantes :

** fournitures scolaires : maintien des crédits à 40€/enfant

** transport scolaire : le Conseil décide de prendre en charge 400€ de frais de transport pour une sortie scolaire ; les tarifs ont progressé fortement du fait de l'augmentation des carburants.

** indemnités de fonction : le Conseil décide à l'unanimité de répartir entre le Maire et le 1^{er} Adjoint une indemnité de fonction de Maire à taux plein ; chacun percevra respectivement 24% (897,90€ brut) et 8% (299,30€ brut) de l'indie brut terminal de la fonction publique

** participation branchement : 150€ par branchement «eau ou électricité » seront accordés pour toute nouvelle construction ou réhabilitation d'ancien destinée à devenir la résidence principale du demandeur. Unanimité.

** Fêtes et cérémonies : maintien des 150€ de tours de manège gratuits pour chacun des forains (Mairesse & Garnier)

** Subventions : Le Conseil fixe comme suit les subventions 2008 accordées aux associations == renouvellement des adhésions CAUE (30€) club Magel (38€) Ass.maires 80 (134€) CAPEM (23,50€) + subventions associations ext (30€ participant si l'activité n'existe pas au Plessier) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (20€) CLSH (200€-versement sur attestation présence) + Associations communales : Football (1.500€+245€ reliquat frais d'informatisation – l'achat de peinture sera à charge de l'association) Tennis de table (600€) Gymnastique (800€+200€ matériel) Comité des fêtes (1.000€+spectacle Noël) Usep écoles (150€) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (20€) Batterie fanfare (500€) Enfants Plessier (500€) Sté chasse (200€)

** Impôts : Le Conseil arrête à 107.827 la masse des impôts nécessaires à l'équilibre du budget : ce montant correspond au produit assuré obtenu en appliquant les taux d'imposition 2007 aux nouvelles bases d'imposition notifiées par les Services Fiscaux. Ce montant diminue de 6,09% par rapport à 2007.

3/ TAUX D'IMPOSITION 2008 : Le Conseil maintient les taux 2007, à savoir pour mémoire :

taxe d'habitation	9,02%	foncier bâti	13,83%
foncier non bâti	38,11%	taxe professionnelle	8,59%

4/ QUESTIONS DIVERSES :

- Allée des coquelicots : Monsieur Viltart demande l'établissement d'une convention de même type qu'avec M. Morel pour l'extension de réseau électrique allée des coquelicots. La Commune est en attente du dossier technique relatif à ce projet afin d'en prendre connaissance dans son ensemble et de voir les possibilités ouvertes pour raccorder cette voirie avec celle du projet de lotissement ébauché par la SCP Dupont, pour les terrains en dessous du terrain de football.
- Contrôle des installations électriques : des travaux de mise aux normes sont à envisager dans chaque bâtiment communal suite au rapport établi par la Sté Véritas le 09 janvier 2008 ; l'estimation s'élève à 1.668€ ht (devis Leloup – devis Platerier incomplet).
- Bibliothèque : lecture est faite de la demande des personnes en charge de la bibliothèque de pouvoir acquérir de nouveaux livres – La municipalité rencontrera les responsables pour envisager avec elles les solutions et réponses à leurs attentes.
- Assurances bris de machines : suite à l'actualisation du contrat de la mairie, un avenant a été établi ; il prévoit une prime complémentaire de 38,26€. Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant n° 5 et à régler les sommes dues.
- Eclairage public : Suite aux demandes des administrés, l'éclairage public fonctionnera toute la nuit du samedi au dimanche et coupé la nuit de 23h. à 3h.30 en semaine.
- Il est fait état du problème de rejet d'eau pluviales vers la parcelle de M. Thibaut Barbary par M.Mme Dervellois, rue du 8 mai.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1886.

En Mairie, le 25 avril 2008

Le Maire,